



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT
Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le 15 du mois de décembre (15.12.2025) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 9 décembre 2025, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°12/2025-07

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL M57 (EXERCICE 2025) DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 13, soit 394 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4 ^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (délégué titulaire) en visio-conférence, M. CRUSBERG Daniel (délégué suppléant), Mme DELBREIL Sophie (déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (délégué titulaire), M. PALACH Josian (délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (déléguée titulaire) en visio-conférence, M. PRADINES Patrick (délégué suppléant), M. QUATRE Christian (délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 4, soit 172 voix	Mme BOURDONCLE Catherine (2 ^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. TERRENNE, DELBREIL Thierry (1 ^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à M. GARGUY, Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET, M. TUYERES Stéphane (délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE
Nombre de membres absents excusés : 4, soit 116 voix	M. CROS Emmanuel (délégué titulaire) Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire) M. LAMBOLEY Thierry (délégué titulaire) M. WEILL Michel (délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Claude JEANJEAN.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°03/2022-02 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage du budget principal à la nomenclature M57 ;
Vu la délibération n°03/2025-05 relative au vote du budget primitif du budget principal M57 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement,

Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, les budgets des collectivités étant en nomenclature M57 doivent appliquer l'amortissement au prorata temporis.

Pour cela, il convient de procéder de nouveau en fin d'année à une opération d'ordre budgétaire aux chapitres 040 et 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, afin de prendre en compte l'amortissement des biens acquis en cours d'année.

Pour rappel, les opérations passées aux chapitres 040 sont des opérations d'ordre :

- Ne donnant lieu ni à encaissement ni à décaissement
- Retracées simultanément en dépenses et en recettes au budget
- Donnant lieu à l'émission à la fois d'un mandat et d'un titre
- Equilibrées sur le plan budgétaire

Par conséquent, au regard des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2025, il est proposé aux délégués syndicaux la décision modificative n°1 du budget principal 2025 du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal M57 du syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement pour l'exercice 2025, figurant en annexe 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le 16 DEC. 2025

Et de la publication le 17 DEC. 2025

Le Secrétaire de séance



Claude JEANJEAN

Fait à Montauban, le 16 décembre 2025

Le Président



Jean-Michel BAYLET

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape: 8411Z

Annexe 1 à la délibération n°12/2025-07

Décision modificative N°1

BUDGET PRINCIPAL M57 DE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT – EXERCICE 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre – Article - Intitulé	Montant	Chapitre – Article - Intitulé	Montant
Chapitre 042		Chapitre 040	
C/6811 Dotations aux amortissements	+ 330 €	C/281838 Autre matériel informatique	+ 330 €
Chapitre 023	- 330 €	Chapitre 021	- 330 €

AR Préfecture

Décision modificative n°1 du budget principal M57 (exercice 2025) du syndicat mixte Tarn-et-Garonne aménagement

Identifiant unique de l'acte :	082-200061257-20251215-12202507-BF
Numéro d'acte :	12202507
Date de décision :	15/12/2025
Nature :	DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgétaires / documents correspondantes))
Fichier acte :	SYNDICAT_MIXTE_TARN_ET_GARONNE_AMENAGEMENT scellé.xml
<hr/>	
Fichier(s) annexes(s) :	12 2025 07 Approbation DM1 budget principal M57.pdf
<hr/>	
Collectivité émettrice :	TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT
Acte transmis par :	Audrey ALBERT
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	16/12/2025 10:56:41
Date de réception de l'AR :	16/12/2025 10:57:43